



Saisie sur salaire

Par Vanessaaa

Bonjour,

J'ai eu une saisie administrative sur mon compte bancaire début Avril. L'argent n'était pas sur le compte rien n'a donc été prélevé.

J'ai reçu 2/3 jours après un nouveau document me demandant de payer la somme sous 30 jours. J'ai envoyé 100e. Les 30 jours sont depuis dépassés. Est-ce qu'il peut y avoir une nouvelle saisie à tout moment ou je dois normalement recevoir un nouveau document avec la nouvelle somme me demandant de payer à nouveau sous 30 jours ?

Et 2ème chose, lorsque le compte est bloqué et qu'il est laissé le SBI, peut-on retirer cette somme ?

Merci

Par isernon

bonjour,

en payant 100 euros, vous avez remis à zéro le délai de prescription;

une nouvelle saisie est possible tant que votre dette n'est pas totalement effacée.

salutations

Par Vanessaaa

D'accord.

A tout moment ou je dois recevoir un document avec la nouvelle somme ?

Merci